

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 79/99

ÉFAI – 990266 – AMR 36/03/99

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXÉCUTIONS SOMMAIRES PRÉSUMÉES DE LA PART DE LA POLICE

Action limitée. Ne pas envoyer plus de 15 appels par section.

HAÏTI

Carl Edwin Etienne, 22 ans
Marc Antoine Posy, 32 ans

Londres, le 19 avril 1999

Amnesty International est vivement préoccupée par le fait que deux civils ont apparemment été sommairement exécutés par la police. Il ne s'agit pas d'un événement isolé : des coups de feu tirés dans des circonstances controversées et des cas de recours abusif à la force sont fréquemment imputés à des membres de la Police nationale d'Haïti (PNH).

Les corps de Marc Antoine Posy et de Carl Edwin Etienne ont été découverts le 9 avril 1999, face contre terre, sur le bord de la chaussée à Fontamara, un quartier de la capitale, Port-au-Prince. Ils avaient été abattus d'une balle dans la nuque et semblaient avoir été frappés au visage à coups de crosse de fusil avant d'être tués. Ils ont été retrouvés sur les lieux d'une précédente fusillade entre la police et une bande de criminels, au cours de laquelle avait été tué un agent de la Compagnie d'intervention et de maintien de l'ordre (CIMO), service spécial dépendant de la PNH. Des unités de la CIMO se trouvaient dans la zone pour y enquêter sur ces événements lorsque Marc Antoine Posy et Carl Edwin Etienne ont été abattus.

Le 15 avril 1999, un porte-parole de la PNH a nié toute implication de membres de la CIMO dans l'homicide des deux civils et en a attribué la responsabilité à la bande de criminels. Pourtant, il semble que les déclarations de témoins contredisent la version des faits avancée par la police, indiquant que les victimes pourraient avoir été tuées par des agents de la CIMO, en représailles de la mort de leur collègue. Des témoins ont affirmé avoir entendu un véhicule s'arrêter, des hommes ordonner en criant à quelqu'un de s'allonger, puis quatre ou cinq coups de feu. Un membre de la famille d'un des jeunes a soutenu l'avoir entendu supplier qu'on lui laisse la vie sauve, clamant qu'il n'était pas un voleur et offrant de montrer ses papiers d'identité.

Un porte-parole de la PNH a récemment indiqué qu'une enquête avait été ouverte afin d'établir si des membres de la CIMO avaient été impliqués dans ces homicides.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La PNH a été créée en juillet 1995. Amnesty International a reçu à plusieurs reprises des informations selon lesquelles des membres de la CIMO avaient fait un usage abusif de la force, causant parfois de graves blessures. En certaines occasions, ils ont utilisé des armes à feu pour disperser des manifestants dans des circonstances qui ne semblaient pas justifier le recours à de tels moyens.

En 1998, la direction de la police a ouvert des enquêtes officielles sur la plupart des cas de décès par balle signalés, mais s'en est abstenue pour les allégations faisant état de torture et d'autres formes de mauvais traitements. En juillet, la PNH a déclaré que 28 de ses membres avaient été suspendus au cours de l'année pour violation des droits humains. Néanmoins, seuls quelques uns ont été arrêtés et inculpés ou traduits en justice. D'après la *Mision Sivil Entènasyonan an Haïti* (Mission civile internationale en Haïti, MICIVIH), en 1998, 31 cas de personnes tuées par balle par des policiers en situation de légitime défense ou dans d'autres circonstances ont été signalés, ainsi que onze cas d'usage abusif de la force de la part de la police.

ACTION RECOMMANDÉE : télex/aérogramme/lettre par avion/fax (en français) :

- dites-vous préoccupé par les récents homicides de Marc Antoine Posy et Carl Edwin Etienne et soulignez que les déclarations de certains témoins indiquent qu'ils pourraient avoir été abattus par des agents de la CIMO ;
- réjouissez-vous qu'une enquête ait été ouverte sur la mort de ces deux civils et exhortez le gouvernement à veiller à ce que ces investigations soient exhaustives et impartiales, à ce que leurs résultats soient rendus publics et à ce que les responsables soient traduits en justice ;
- appelez les autorités haïtiennes à faire en sorte que les dispositions relatives à l'utilisation des armes à feu par tous les policiers soient conformes aux normes internationales en la matière ;
- demandez au gouvernement d'améliorer de toute urgence la capacité de la PNH à mener des investigations adéquates sur les crimes violents, notamment en cas de recours aux armes à feu ;
- exhortez les autorités à modifier le Code de discipline générale de la PNH afin d'y intégrer des sanctions spécifiques contre le recours abusif à la force, les exécutions extrajudiciaires, les « disparitions » et la torture, ainsi que l'exigent les normes

internationales applicables.

APPELS À :

Président :

S.E. Monsieur René Préval
Président de la République d'Haïti
Présidence de la République d'Haïti
Palais National, Champ de Mars
Port-au-Prince, Haïti

Fax : 509 223 7323

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de la Justice et de la Sécurité publique :

Monsieur Camille Leblanc
Ministre de la Justice et de la Sécurité publique
Ministère de la Justice
19 Avenue Charles Sumner
Port-au-Prince, Haïti

Fax : 509 245 0474

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires étrangères :

Monsieur Fritz Longchamps
Ministre des Affaires Étrangères
Bvd Harry Truman
Cité de l'Exposition
Port-au-Prince, Haïti

Fax : 509 223 5261

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Organisation non gouvernementale :

National Coalition for Haitian Rights (NCHR)
275 Seventh Avenue, 25th Floor
New York, NY 10001
États-Unis

Fax : 1 212 337 0028

Premier Ministre:

Monsieur Jacques Edouard Alexis
Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et de la Défense
Nationale
Villa d'Accueil, Delmas 60
Musseau, Port-au-Prince
Haïti

Fax : 509 245 1624

Formule d'appel : Monsieur le Premier ministre,

Secrétaire d'État à la Sécurité publique :

Monsieur Robert Manuel
Secrétaire d'État à la Sécurité publique
Ministère de la Justice
19 Avenue Charles Sumner
Port-au-Prince, Haïti

Fax : 509 245 0474

Télex : 20166 Justice

Formule d'appel : Monsieur le Secrétaire d'État,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 31 MAI 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*